

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2018**

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; COURCIER Valérie, COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude RIOUX Chrystelle ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Absents : DOMINGUES Sandrine, FABREGUES Daniel, PEREIRA Christelle,

M. Luc BANDELIER a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

1. Travaux du gymnase de l'Espace choix des options du lot d'insertion et modification des montants du programme (décision)

Au vu du tableaux récapitulatif du bilan présenté, le montant de base des travaux est de 833 560.15 € HT.

Des options ont été validées pour 59 065.00 € HT.

Des aléas ont été validés pour 9 115.60 € HT.

Le marché concernant le lot doublage, cloisons et peinture (marché d'insertion) n'a pas été notifié car les délais de livraison n'étaient pas conformes aux souhaits de la municipalité. De plus il y a eu quelques ajustements sur ce marché concernant les prestations.

Ainsi il est demandé aux élus de donner leur avis sur les différentes options sont possibles.

Mme S. GAUTHEROT remarque que la moins-value est d'environ 30 000 € sur l'isolation phonique. Elle demande si l'évaluation des aléas n'est pas trop élevée.

M. C. MENETRIER indique que les travaux sont réalisés à 45 % et que les aléas sont souvent plus importants sur le gros œuvre car on rencontre certains écueils à ce stade.

M. L. BANDELIER pense que le montant annoncé (30 000 €) paraît, en effet assez élevé voire surestimé.

M. C. MARECHAL se dit favorable à ne pas trop dépenser pour une amélioration d'un bâtiment à rénover, étant donné qu'il n'y aura pas de participation financière supplémentaire.

Mme S. GAUTHEROT souhaite que l'on définisse les besoins avant tout.

Mme E. OPPER demande si la salle est utilisée par plusieurs groupes en activité et, si c'est le cas, l'isolation phonique n'est elle pas un plus ?

Après débat, les choix se portent sur

- Le montant de base du lot 10 (78 592.50 € TTC) et l'option 2 (600 € TTC)
- L'option 3 mais sans l'isolation phonique (montant à recalculer par le Maître d'œuvre).

DELIBERATION

Vu la délibération N° 2016-03-11 autorisant le programme pluriannuel pour la réhabilitation du gymnase de l'Espace ;

Vu les annexes correspondantes des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement jointes au budget primitif 2016, pages 21 et 38 ;

Vu les annexes correspondantes des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement jointes au budget primitif 2018, pages 22 et 40 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix des prestations du lot 10 - « doublage, cloison, peinture ».

Il est demandé au Conseil municipal de choisir les options du marché comprenant

- Une prestation de base pour un montant de 70 020.00 € TTC et le choix des plus-values n° 1 pour un montant de 8 572.50 € TTC
- Une option 2 pour le remplacement des aérothermes et des luminaires de la grande salle d'un montant de 600.00 € TTC,
- Une option 3 pour la remise en état des murs de la grande salle pour un montant total H.T. de 79 314.25 €, incluant une prestation d'isolation phonique estimée par le maître d'œuvre à 30 000 €.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour, 5 abstentions,

- Approuve le marché du lot 10, pour le montant de la prestation de base et les plus-values soit un montant total de 78 592.50 € TTC,
- Opte pour l'option n° 2 dans sa totalité pour 600 € TTC
- Opte pour l'option N° 3 mais demande de supprimer la prestation d'isolation phonique.

En conséquence le marché du gymnase de l'Espace se compose des lots de travaux suivants :

N° LOT et Désignation	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT1 - TERRASSEMENT	TP BONNEFOY	35 935.65 €	43 122.78 €
lot 1 modif acceptée		1 515.60 €	1 818.72 €
TOTAL LOT 1		37 451.25 €	44 941.50 €
LOT2 – DEMOLITION GROS OEUVRE	SNCB	86 799.50 €	104 159.40 €
Modifications acceptées		9 380.00 €	11 256.00 €
TOTAL LOT 2		96 179.50 €	112 465.80 €
LOT3 ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	CHARPENTE PONTARLIER	249 791.58 €	299 749.90 €
LOT4 – ETANCHEITE ZINGUERIE	SFCA	154 285.95 €	185 143.14 €
modif lot 4		- 2 185.00 €	- 2 622.00 €
TOTAL LOT 4		152 100.95 €	182 521.14 €
LOT5 – SERRURERIE MENUISERIE EXTERIEURE	VERDET	36 850.00 €	44 220.00 €
LOT6 – MENUISERIE BOIS	VD MENUISERIE	17 988.97 €	21 586.76 €
LOT7 – CHAPES CARRELAGE	SNCB	8 725.00 €	10 470.00 €
LOT8 – CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION	EIMI	96 554.00 €	115 864.80 €
LOT9 – ELECTRICITE	POURCELOT	126 502.00 €	151 802.40 €
modif lot 9		405.00 €	486.00 €
TOTAL LOT 9		126 907.00 €	152 288.40 €
LOT10 DOUBLAGE CLOISONS PEINTURES (sans TVA)	CDEI	70 020.00 €	70 020.00 €
plus value1		8 572.50 €	8 572.50 €
option 2		600.00 €	600.00 €

OPTION 3 (Soumis TVA)		79 314.25 €	95 177.10 €
LOT 10 TteS options		158 506.75 €	174 369.60 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX		981 055,00 € HT	1 161 427,50 € TTC

Le marché de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles du gymnase de l'Espace est engagé pour les montants suivants :

Prestataires	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre La fabrike, architecte mandataire FDI, BET structures JBI, BET Fluides BRISELANCE, BET Electricité Sous-traitance Moe Mission OPC Sarl 4C	59 595,00 €	71 514,00 €
Contrôleur technique APAVE	5 660,00 €	6 792,00 €
Coordonnateur SPS – PMM	6 520,00 €	7 824,00 €
prestations intellectuelles ENGAGE	71 775,00 €	86 130,00 €

Le montant global approuvé au budget pour ces prestations est de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

Les autres prestations incluses dans l'opération du gymnase de l'Espace (publicités, insertions, diagnostics, études spécifiques, audit thermique, étanchéité) sont engagées pour un montant global de 24 260.00 € H.T, soit 29 112.00 € TTC.

Le montant global approuvé au budget pour ces prestations est de 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC.

Le Conseil municipal,

Demande une nouvelle évaluation des montants de l'opération avant de réviser l'autorisation de programme n° 013 lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Luc BANDELIER

